



Par courriel ([dboily@ville.dolbeau-mistassini.qc.ca](mailto:dboily@ville.dolbeau-mistassini.qc.ca))

Le 31 mars 2025

## Ville de Dolbeau-Mistassini

1030, boulevard Vézina

Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 3K9

À l'attention de Monsieur Denis Boily, ing., directeur des travaux publics et de l'ingénierie

Objet : **Plan de protection des sources d'eau potable**  
Ville de Dolbeau-Mistassini (Québec)  
Référence d'Englobe : 05-02310155.000-0101-GS-R-0001-00

---

Monsieur Boily,

C'est avec plaisir que nous vous transmettons notre rapport final du plan de protection des deux (2) sources d'eau potable à savoir la prise d'eau de surface dans la rivière Mistassini (secteur Dolbeau) et la prise dans la rivière Mistassibi (secteur Mistassini).

## 1 Introduction

### 1.1 Mandat

La firme Englobe Corp. (Englobe) a été mandatée par la Ville de Dolbeau-Mistassini pour réaliser l'élaboration du plan de protection des deux (2) sources en eau potable. Les termes régissant le mandat s'appuient sur l'offre de services professionnels n° P2310155.000 préparée par Englobe le 23 octobre 2023, et approuvée par la Ville, le 21 février 2024.

### 1.2 Mise en contexte

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a adopté une nouvelle réglementation en octobre 2014 et modifiée en décembre 2020, concernant la protection de la qualité de l'eau potable. Les responsables des prélèvements en eau potable de catégorie 1 ont dû réaliser leur premier rapport d'analyse de vulnérabilité, ci-après nommé RAV, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, en vertu des articles [68](#) et/ou [75](#) du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP, LégisQuébec, 2024). Dans la continuité de cette démarche, les responsables des prélèvements d'eau peuvent élaborer un « Plan de protection des sources d'eau potable (PPSEP) ». D'une part, il a pour objectif de définir des mesures d'atténuation des menaces pour préserver, voire améliorer la quantité ou la qualité microbiologique et chimique des eaux exploitées. D'autre part, il a pour objectif d'aider les responsables d'un prélèvement d'eau à planifier la mise en œuvre de ces mesures.

La Ville de Dolbeau-Mistassini alimente sa population en eau potable à partir de deux (2) prélèvements de surface, qui desservent 14 320 personnes (Gouvernement du Québec, 2025). Les aires de protection pour ces prélèvements ainsi que les menaces liées aux activités anthropiques et aux événements potentiels ont été définies dans les RAV de la Ville : « *Mise à jour de l'analyse de la vulnérabilité de la source pour le prélèvement d'eau de surface no X0010045-1 - Usine Sainte-Marie (Mistassini)* » et « *Mise à jour de l'analyse de la vulnérabilité de la source pour le prélèvement d'eau de surface no X0009850-2 - Usine Hamel (Dolbeau)* » produit par la firme Akifer en 2021 (Akifer, 2021a; 2021b). La Figure 1 et la Figure 2 présentent la localisation du secteur à l'étude. Les sites de prélèvement et les bassins versants associés sont présents sur le territoire de la Ville de Dolbeau-Mistassini et 8 autres villes ou municipalités. Celles-ci sont dépendantes de l'autorité de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Maria-Chapdelaine pour les services et la gestion des décisions régionales. La gestion intégrée de l'eau du bassin versant, dont la Ville de Dolbeau-Mistassini fait partie, est dépendante de l'organisme de bassin versant (OBV) Lac-Saint-Jean (OBVLSJ).

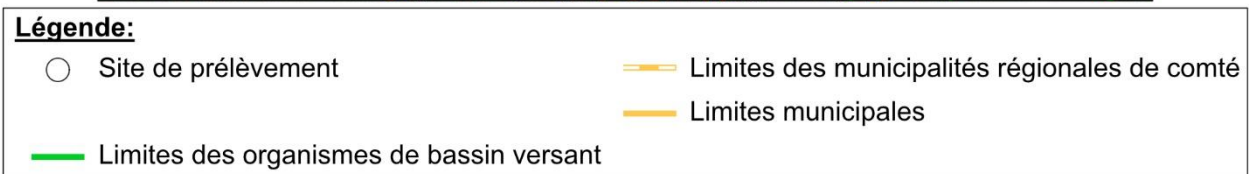
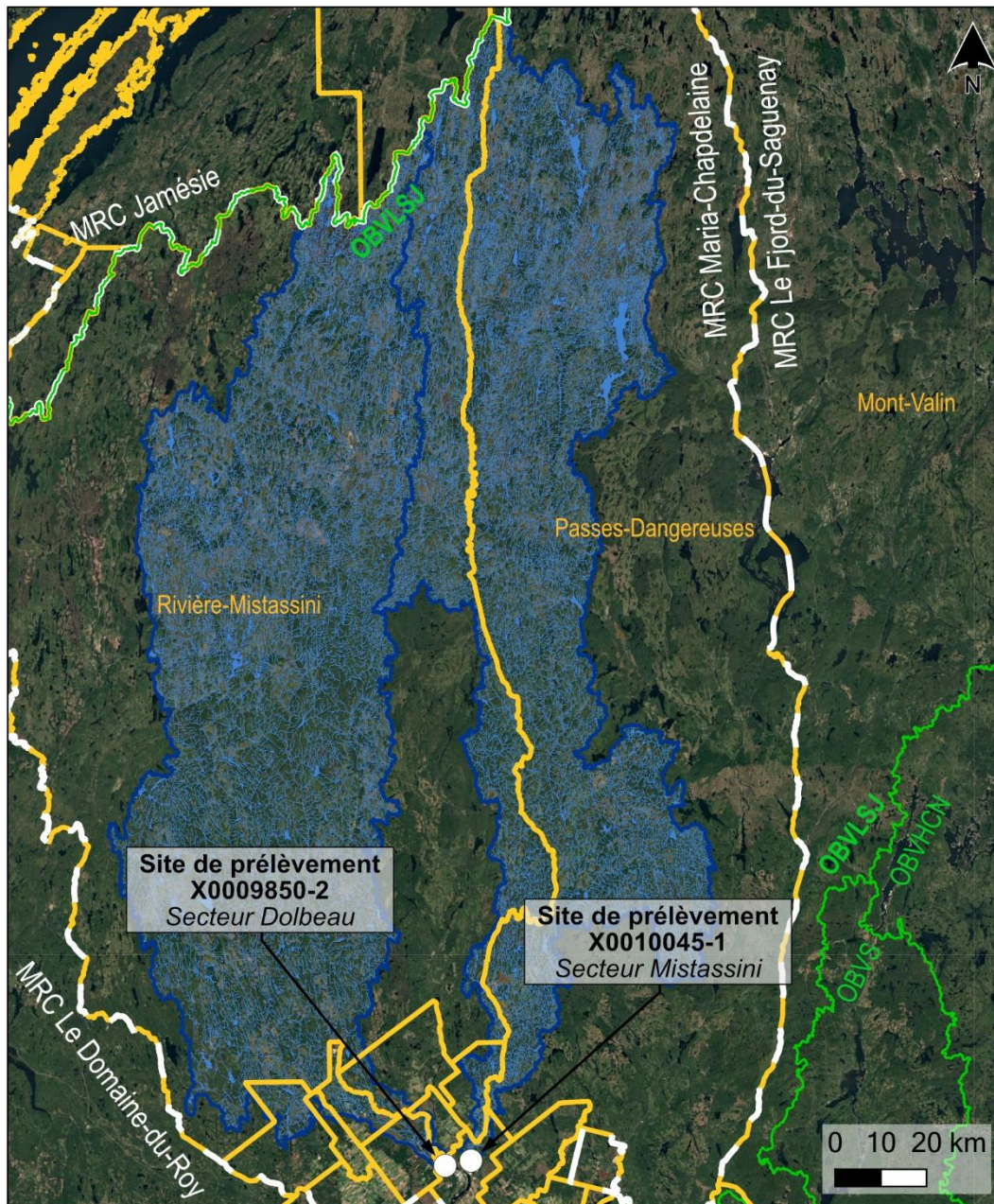


Figure 1 : Localisation générale du secteur à l'étude sur fond satellite.

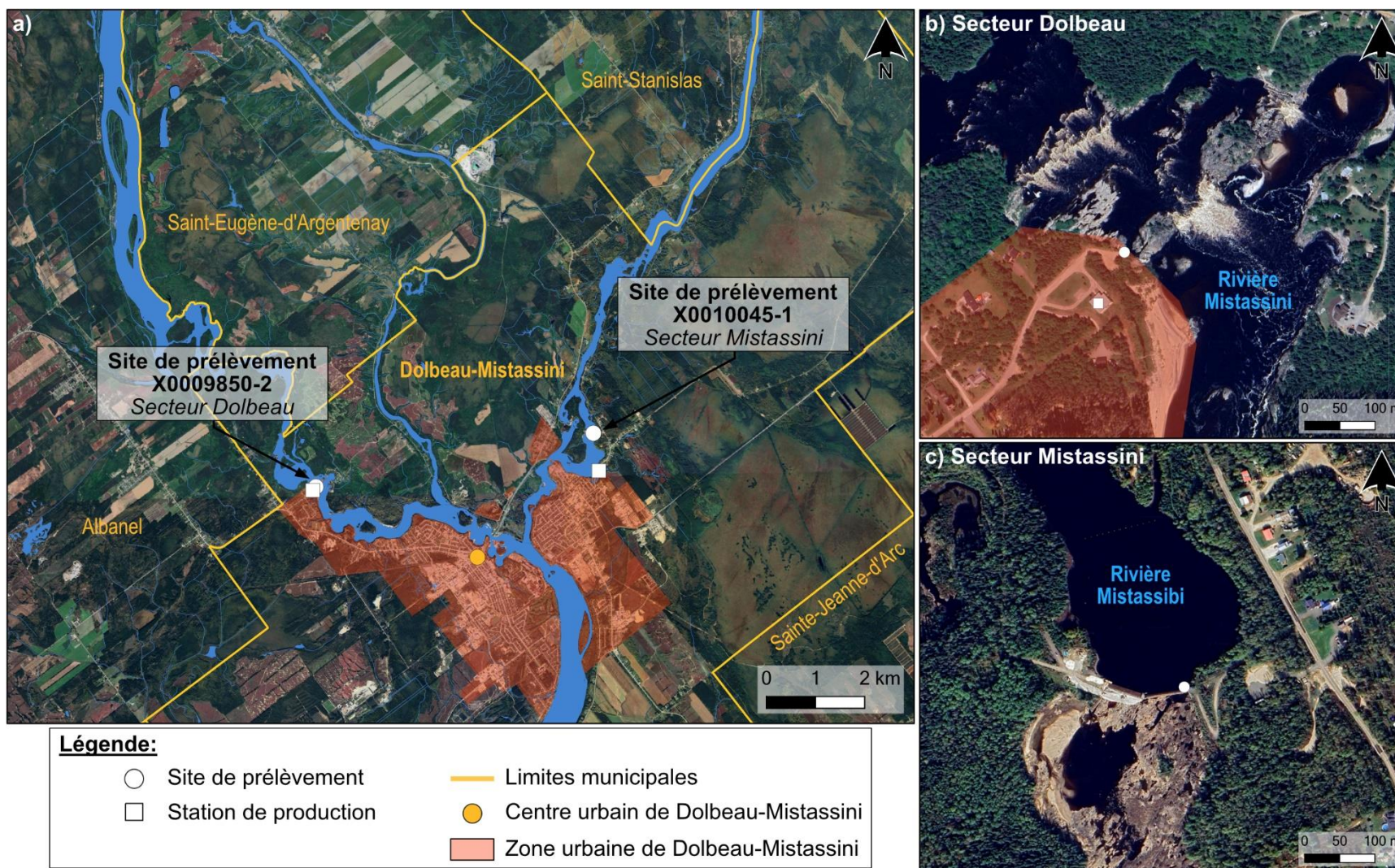


Figure 2 : Localisation des sites de prélèvement et de leur station de production sur fond satellite.

## 2 Responsables et partenaires

Ce projet est sous la directive décisionnelle de la Ville de Dolbeau-Mistassini qui est accompagnée dans sa démarche par un seul partenaire, soit Englobe. Le Tableau 1 suivant présente les coordonnées des responsables et des partenaires à l'élaboration du plan de protection des sources d'eau potable de la Ville de Dolbeau-Mistassini. Les rôles de chacun(e) des intervenant(e)s au projet sont définis comme suit :

- La prise de décision revient aux élu(e)s municipaux qui devront ultimement faire approuver le plan de protection des sources d'eau potable par le conseil municipal;
- L'équipe stratégique, soit les élu(e)s et les employé(e)s municipaux faisant part à ce plan, prend acte de l'état d'avancement des travaux;
- Englobe assure la rédaction du plan de protection des sources d'eau potable de la Ville de Dolbeau-Mistassini et nomme madame Coralie Pontoreau comme chargée de projet et monsieur Simon Bouchand comme chef d'équipe, afin d'assurer la communication régulière entre les collaborateur(trice)s et l'équipe technique.

**Tableau 1 : Coordonnées de la Ville de Dolbeau-Mistassini et des partenaires**

Organisation	Statut	Coordonnées	Représentant(e)
Ville de Dolbeau-Mistassini	Équipe de décision	<p><i>Adresse :</i> 1100, boulevard Wallberg Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 1G7 Tél.: (418) 276-0160 Site Web : <a href="https://ville.dolbeau-mistassini.qc.ca/">https://ville.dolbeau-mistassini.qc.ca/</a></p>	<p><i>Conseil municipal :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– André Guy</li> <li>– Caroline Labbé</li> <li>– Alexandre Tremblay</li> <li>– Stéphane Houde</li> <li>– Rémi Rousseau</li> <li>– Stéphane Gagnon</li> <li>– Guylène Martel</li> </ul>
Ville de Dolbeau-Mistassini	Équipe stratégique	<p><i>Adresse :</i> 1030, boulevard Vézina Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 3K9 Tél.: (418) 276-0160, p. 2101 Courriel : <a href="mailto:dboily@ville.dolbeau-mistassini.qc.ca">dboily@ville.dolbeau-mistassini.qc.ca</a></p>	<p>Denis Boily, ing. Directeur des travaux publics et de l'ingénierie</p> <p>Michel Boily, Coordonnateur à l'hygiène du milieu</p> <p>Alain Mailloux, Directeur de l'urbanisme</p>
Ville de Dolbeau-Mistassini	Équipe technique	<p><i>Adresse :</i> 1030, boulevard Vézina Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 3K9 Tél.: (418) 276-0160, p. 2101 Courriel : <a href="mailto:dboily@ville.dolbeau-mistassini.qc.ca">dboily@ville.dolbeau-mistassini.qc.ca</a></p>	<p>Denis Boily, ing. Directeur des travaux publics et de l'ingénierie</p> <p>Michel Boily, Coordonnateur à l'hygiène du milieu</p> <p>Alain Mailloux, Directeur de l'urbanisme</p>
Englobe		<p><i>Adresse :</i> 1001, rue Sherbrooke Est, bureau 600 Montréal (Québec) H2L 1L3 Tél.: (438) 535-3366 Courriel : <a href="mailto:coralie.pontoreau@englobecorp.com">coralie.pontoreau@englobecorp.com</a></p>	<p>Coralie Pontoreau, Ph. D. Chargée de projet - Hydrogéologie</p> <p>Simon Bouchand, géo., M. Sc. A. Directeur régional - Hydrogéologie</p>

### 3 Installation de production d'eau potable, sites de prélèvement et aires de protection

Le présent plan de protection concerne les prélèvements d'eau de surface des installations de production d'eau potable n° X0009850 pour le secteur Dolbeau et n° X0010045 pour le secteur Mistassini. Les deux (2) sites de prélèvement sont respectivement situés dans la rivière Mistassini (X0009850-2) et la rivière Mistassibi (X0010045-1). La station de production avec le processus de traitement du secteur Dolbeau est localisée à environ 70 m au sud du site de prélèvement (Figure 2). La station de production avec le système de traitement du secteur Mistassini est localisée à environ 780 m au sud du site de prélèvement (Figure 2). Ces installations de production sont associées aux installations de distribution identifiées par le numéro n° X0011533 et le numéro n° X0011534 pour respectivement le secteur Dolbeau et le secteur Mistassini.

Les sites de prélèvement du secteur Dolbeau et du secteur Mistassini sont localisés respectivement à 3,5 km au nord-nord-ouest et au est-nord-est du centre urbain de la Ville de Dolbeau-Mistassini (Figure 2). Les caractéristiques des sites de prélèvement d'eau concernées par le plan de protection sont répertoriées au Tableau 2 suivant. Les sites de prélèvement sont distants d'environ 5,8 km l'un de l'autre. Le débit moyen journalier capté a été évalué dans le RAV avec les années 2016 à 2020 à 4 086 m<sup>3</sup>/jour pour le prélèvement du secteur Dolbeau et à 2 229 m<sup>3</sup>/jour pour le prélèvement du secteur Mistassini. L'ensemble des deux prises d'eau totalise alors un débit de prélèvement à hauteur de 6 315 m<sup>3</sup>/jour (Akifer 2021a; 2021b).

Tableau 2 : Caractéristiques générales des sites de prélèvement d'eau

	Secteur Dolbeau (X0009850-2)	Secteur Mistassini (X0010045-1)
Activités	Utilisation en permanence	Utilisation en permanence
Coordonnées géographiques MTM NAD83 Zone 8	394 507E, 5 418 141N	400 155E, 5 419 230N
Profondeur du captage par rapport à la rivière (m)	Entre 3 et 7	Entre 3,6 et 4,4
Type de dépôts de surface	Alluvions non différenciées	Alluvions non différenciées
Type de captage	Crépine submergée	Crépine submergée
Diamètre des conduites (mm)	610	610

La Ville de Dolbeau-Mistassini capte les eaux de surface qui circulent sur différentes formations du quaternaire (Figure 3). Selon le SIGÉOM, les dépôts de surface au niveau des sites de prélèvement sont constitués d'alluvions non différenciées de cours d'eau (Daigneault et al., 2011). La rivière Mistassini et ses tributaires circulent principalement sur des alluvions différenciées, des sédiments glaciomarins deltaïques et prodeltaïques et des sédiments organiques. La rivière Mistassibi et ses tributaires circulent principalement sur des sédiments glaciomarins fins d'eau profonde et des sédiments organiques. Plus d'informations sont présentes dans le RAV (Akifer 2021a; 2021b).

Les aires de protection des sites de prélèvement n° X0009850 et n° X0010045 ont été définies par le RAV en 2021 (Akifer 2021a; 2021b). La Figure 3 et la Figure 4 suivantes présentent les aires de protection immédiate, intermédiaires (bactériologique et virologique) et éloignée des sites de prélèvement d'eau de catégorie 1 concernés par le plan de protection (Akifer 2021c; 2021d; 2021e; 2021f). Pour plus d'informations, se référer au RAV (Akifer 2021a; 2021b).

Les deux (2) sources et leurs aires de protection sont localisées sur plusieurs territoires et municipalités différentes, toutes faisant partie de la MRC de Maria-Chapdelaine (Figure 1). Il appartient à la Ville de

Dolbeau-Mistassini de communiquer le présent plan de protection des sources d'eau potable aux municipalités et à la MRC afin de faciliter la mise en place des mesures de protection. Les aires de protection appartiennent à des zones d'aménagement classées comme « agricole dynamique, agricole en dévitalisation, agroforestière dynamique, agroforestière déstructurée, récréative type territoire municipalisé, récréative de type parc régional éclaté et aire urbaine » (Figure 4) d'après la carte interactive de la MRC de Maria-Chapdelaine représentant l'aménagement du territoire (MRC de Maria-Chapdelaine, 2024).

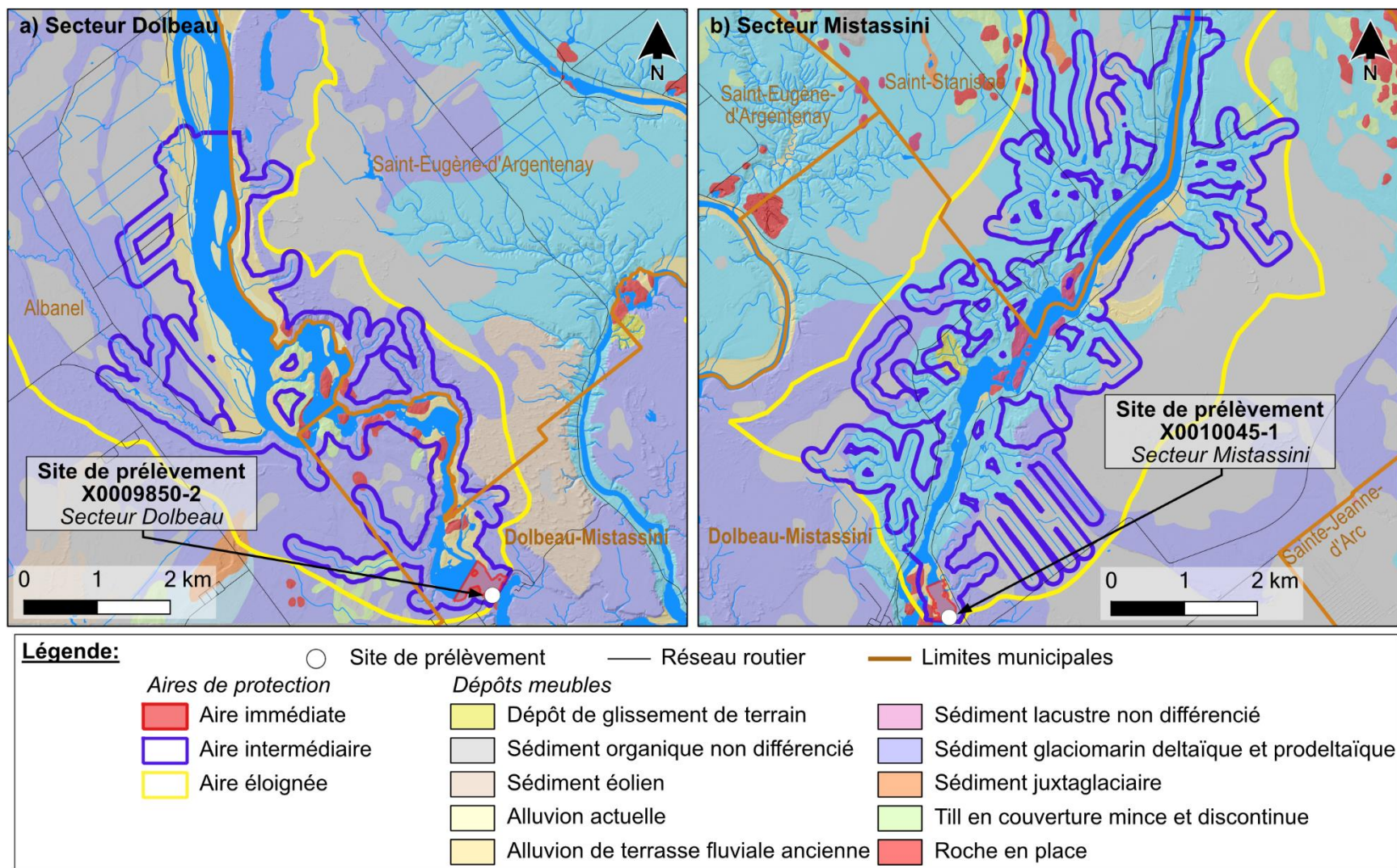
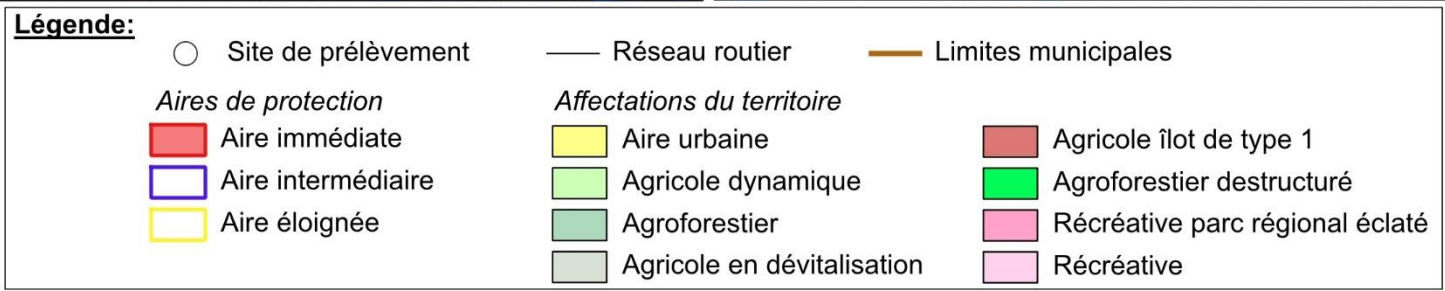
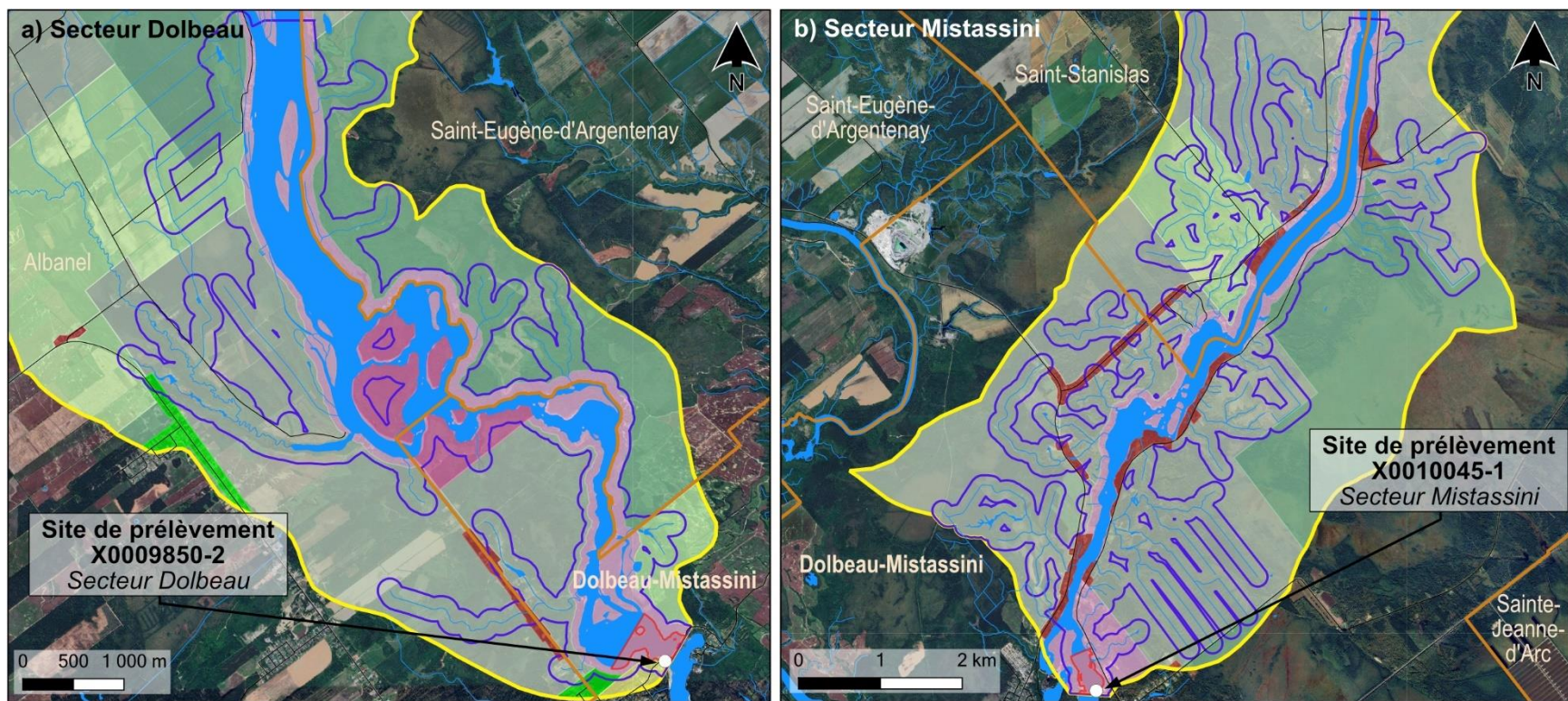


Figure 3 : Carte de localisation des aires de protection immédiate et intermédiaire pour les prélèvements d'eau de surface (a) X0009850 et b) X0010045) sur un fond topographique (MNT ombré produit dérivé du LiDAR, MRNF, 2016) et la carte des dépôts meubles.



**Figure 4 : Carte de localisation des aires de protection immédiate et intermédiaire pour les prélèvements d'eau de surface (a) X0009850 et b) X0010045) sur la carte de l'affectation du territoire et un fond satellite.**

## 4 Compilation des menaces

Les menaces locales et régionales, identifiées dans le RAV (Akifer 2021a; 2021b), ont été compilées par ordre de priorité, en fonction de leur potentiel de risque. Le niveau de risque retenu par menace pour le plan de protection est le plus élevé entre l'activité anthropique et le(s) événement(s) potentiel(s) associé(s) définis dans le RAV. Il est important de noter que seulement les menaces jugées les plus préoccupantes pour la qualité ou la quantité des eaux prélevées ont été sélectionnées, à savoir les menaces qualifiées d'élevées dans les aires de protection et les menaces présentes dans les aires intermédiaires. Pour plus d'informations sur l'ensemble des menaces, se référer au RAV.

À la suite d'une rencontre avec la Ville de Dolbeau-Mistassini, la menace identifiée M2 a été ajoutée au plan de protection, car elle représente un enjeu pour la Ville. Notons que cette menace n'avait pas été identifiée en tant que telle dans les RAV. Cette menace peut être décrite comme suit :

- M2 : Au niveau de la station de production, la circulation de véhicules dans l'aire immédiate pour la gestion du site de production présente un risque de déversement accidentel d'hydrocarbures pétroliers.

Le Tableau 3 suivant présente la compilation des menaces identifiées par ordre de priorité. La description des menaces dans ce présent rapport est résumée par rapport aux RAV; se référer à ces derniers pour obtenir leur description complète et précise. Les menaces sont regroupées selon plusieurs catégories, pour faciliter la visualisation sous forme de carte (Figure 5). Les menaces sélectionnées (Tableau 3) ont été priorisées comme suit :

- \*\*\* : La menace potentielle est élevée dans les aires de protection immédiates;
- \*\* : La menace potentielle est élevée dans les aires de protection intermédiaires;
- \* : La menace potentielle est faible dans les aires de protection intermédiaires.

Certaines menaces nécessitent des actions conjointes entre la Ville de Dolbeau-Mistassini, le secteur privé et les municipalités et villes voisines, pour prévenir et gérer les risques. D'autres peuvent être gérées en totalité par la Ville de Dolbeau-Mistassini.

**Tableau 3 : Compilation des menaces locales et régionales sélectionnées**

Menace : localisation	Contamination	Secteur	Niveau de risque	Aire de protection	Problème avéré	Priorité	Catégorie d'activité	Locale (L) ou régionale (R)	Action conjointe <sup>1</sup>
M1 : Au sein des résidences, contaminations liées à la présence ou à la fuite d'une installation septique individuelle.	Microbiologique, organique, inorganique et matières fertilisantes	Dolbeau et Mistassini	Élevé	Immédiate et intermédiaire	Non	***	Résidence	L	Oui avec les propriétaires des résidences
M2 : Au niveau de la station de production, contamination liée à un déversement accidentel en hydrocarbures pétroliers.	Organique	Dolbeau	S/O <sup>2</sup>	Immédiate	Non	***	Service	L	Non
M3 : Sur les terres agricoles, contamination en matières fertilisantes et pesticides liée aux épandages, et contamination en hydrocarbures pétroliers liée à des déversements accidentels.	Microbiologique, organique, inorganique, matières fertilisantes et pesticides	Dolbeau et Mistassini	Élevé	Intermédiaire	Non	**	Agricole	L	Oui avec les propriétaires des fermes et des terres
M4 : Sur le réseau routier, contamination en hydrocarbures pétroliers ou en divers produits chimiques liée à la circulation de véhicules ou à des déversements accidentels et/ou contamination en sels de voirie liée à l'épandage.	Organique et inorganique	Dolbeau et Mistassini	Élevé, moyen	Intermédiaire	Non	**	Transport	L	Oui avec le MTMD <sup>3</sup>
M5 : Pour les terrains boisés, dégâts physiques et contamination provoqués par des feux de forêt.	Organique et inorganique	Dolbeau et Mistassini	Faible	Intermédiaire et éloignée	Non	*	Forêt	L ou R	Oui avec les propriétaires des terres

<sup>1</sup> Action conjointe entre la Ville de Dolbeau-Mistassini et les propriétaires des activités à risque.

<sup>2</sup> S/O Sans objet.

<sup>3</sup> MTMD Ministère des Transports et de la Mobilité durable.

\*\*\* La menace potentielle est élevée dans les aires de protection immédiates.

\*\* La menace potentielle est élevée dans les aires de protection intermédiaires.

\* La menace potentielle est faible dans les aires de protection intermédiaires.

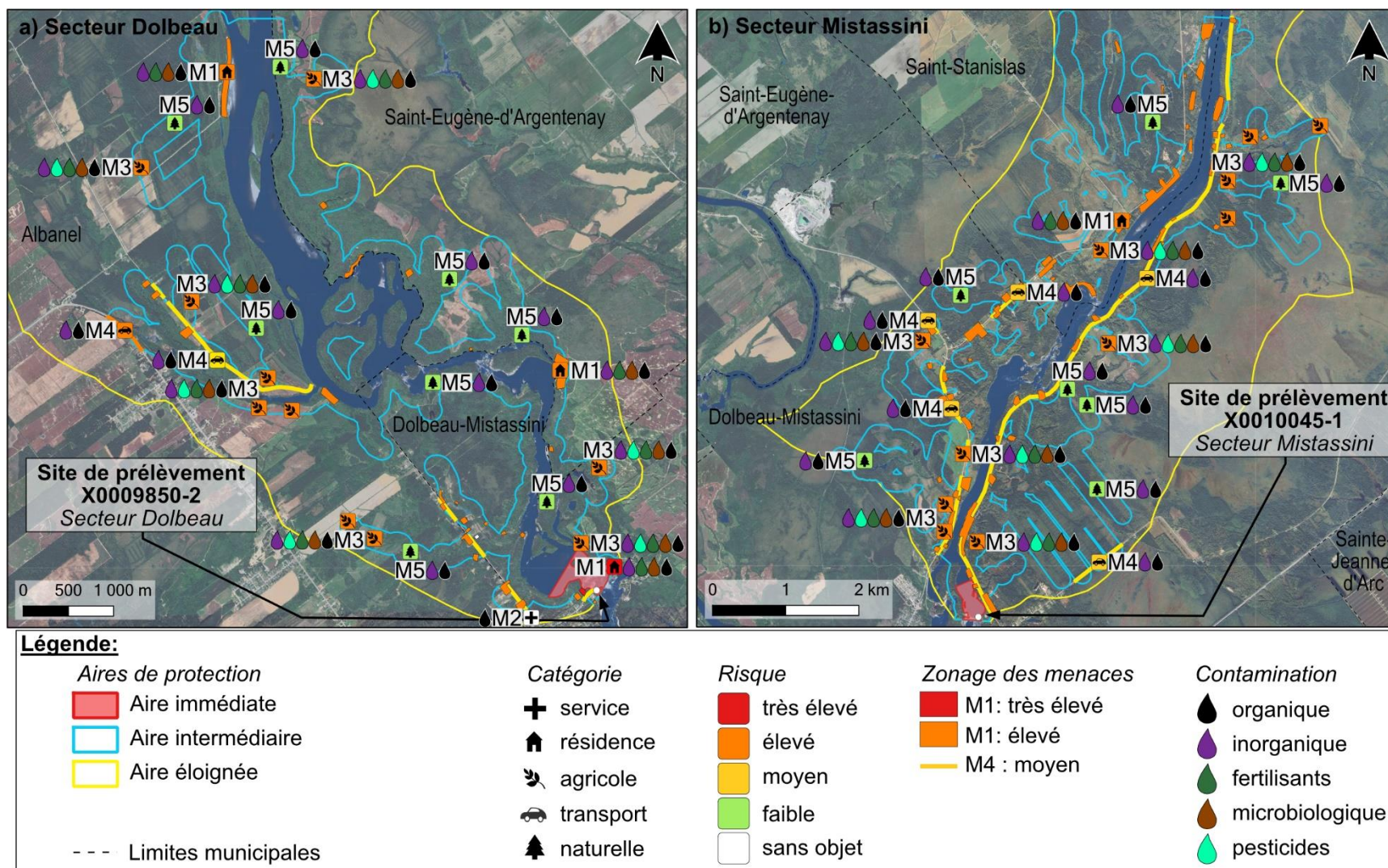


Figure 5 : Carte des menaces classées avec un risque moyen à très élevé dans les aires de protection des sites de prélèvement (X0010045 et X0009850) sur fond satellite.

## 5 Les enjeux de protection

Les principaux enjeux à long terme qui affectent les sources d'eau potable de la Ville de Dolbeau-Mistassini sont :

- L'encadrement des activités sur les aires de protection;
- Assurer une qualité et une quantité d'eau potable pour les besoins de la Ville tout au long de l'année et sur le long terme prenant en considération l'évolution climatique et l'évolution de la consommation.

L'encadrement des activités sur les aires de protection nécessite de considérer trois (3) types d'actions face à une menace :

- La surveillance pour vérifier si la menace est un problème avéré ou non;
- La prévention pour éviter que la menace devienne un problème avéré;
- La gestion du problème avéré lorsque la menace est bien réelle.

Toutes les menaces ne sont pas dépendantes des activités de la Ville de Dolbeau-Mistassini, puisque des propriétaires privés peuvent être à l'origine de certaines menaces. Le rôle de la Ville sera de surveiller les sites de prélèvement d'eau potable et de veiller à la mise en place des mesures de prévention. De plus, elle a le rôle de gérer uniquement les menaces issues de ses propriétés (menaces M2 et M4, Tableau 3). Pour la gestion des menaces provenant de propriétés privées (menaces M1, M3 à M5, Tableau 3), son rôle sera dans la prévention, dans les recommandations, dans la réglementation et dans l'inspection des mesures mises en place par les propriétaires.

## 6 Plan de protection

Le Tableau 5 présente le plan de protection des sources d'eau potable de la Ville de Dolbeau-Mistassini. Ce plan de protection comporte trois (3) orientations qui découlent des enjeux à long terme :

- L'orientation 1 consiste à organiser, à l'échelle de la Ville, des mesures pour surveiller la qualité et la quantité de la ressource et pour assurer la continuité de la distribution en eau potable. Cet enjeu est primordial pour éviter l'identification tardive de la présence d'une contamination entraînant une mesure drastique. Il est nécessaire d'assurer une protection et un suivi dans les aires de protection pour assurer une source pérenne d'eau potable dans le futur;
- L'orientation 2 porte sur la sensibilisation de la population à la protection de la ressource en eau de la Ville. La sensibilisation est une partie importante pour la prévention nécessaire à la protection des sources d'eau potable. Il est primordial d'offrir la possibilité aux habitant(e)s de la Ville de comprendre d'où vient leur eau potable et les enjeux pour la maintenir en bonne qualité et en quantité suffisante. Cette connaissance générale permet d'introduire la protection de la ressource en eau de la Ville autant aux habitant(e)s qu'aux propriétaires des activités à l'origine des menaces;
- L'orientation 3 concerne les actions ciblées de la Ville sur la prévention et la gestion des menaces. La Ville se doit de montrer l'exemple aux propriétaires privés pour gérer les menaces issues de ses propriétés. Les mesures de cette orientation sont spécifiques aux menaces qui sont présentes sur les propriétés de la Ville et aux actions que la Ville peut effectuer pour les menaces qui ne dépendent pas de ses propriétés.

## 6.1 Inventaire des mesures de protection existantes

Certaines mesures sont actuellement en place pour mitiger les menaces présentées précédemment. La compilation des mesures de mitigation existantes est listée dans le Tableau 4 suivant.

**Tableau 4 : Compilation des mesures de protection déjà existantes**

Mesure existante	Commentaire
La Ville assure le suivi réglementaire de la qualité de l'eau potable issue de ces sources d'eau de surface.	Cette mesure doit être révisée pour aller au-delà de la réglementation afin de prendre en considération l'ensemble des menaces identifiées. Un protocole d'échantillonnage doit être mis à jour (lieu de prélèvement, analyse, fréquence et durée, etc.).
La présence de deux (2) sources de prélèvement permet d'avoir une redondance de matériels. Si un des sites est hors service temporairement alors l'autre peut assurer le service de production en eau potable par l'intermédiaire de camions-citernes le temps de la crise.	S/O <sup>1</sup>
La Ville a une procédure d'urgence, écrite et consignée, à mettre en place en cas d'impossibilité de fournir de l'eau.	Ce protocole d'urgence devrait être accessible et connu du personnel pour qu'en cas de nécessité les mesures puissent être appliquées rapidement, quel que soit le personnel à charge. Ce protocole d'urgence doit être révisé tous les 5 ans.
Une zone grillagée est présente autour du secteur de la prise d'eau du secteur Mistassini et limitant l'accès. Au niveau d'un quai d'embarquement et de débarquement, une pancarte indique un danger lié à un tuyau d'aspiration. Des bouées sont installées pour limiter l'accès à la zone de prélèvement du secteur Mistassini (annexe A).	Le site de prélèvement du secteur de Dolbeau étant localisé en aval de rapides, les bouées et les pancartes limitant l'accès au site de prélèvement ne sont pas nécessaires.
Des pancartes indiquant la présence d'une source d'eau potable et d'une aire immédiate de protection sont installées au niveau des deux (2) secteurs (Mistassini et Dolbeau).	S/O <sup>1</sup>
La Ville de Dolbeau-Mistassini a mandaté la société de gestion environnementale pour promouvoir le cycle de l'eau et les bonnes habitudes de consommation auprès des écoliers.	S/O <sup>1</sup>
La Ville de Dolbeau-Mistassini assure déjà une surveillance serrée en regard aux conformités (mise aux normes) des installations septiques existantes des résidences, notamment lors de transactions immobilières.	Des suivis par inspections sur les installations septiques dans les aires de protection immédiates et intermédiaires devraient être envisagés.
Une analyse des données de suivi de la qualité de l'eau brute du secteur Dolbeau a été effectuée pour l'été et l'automne 2023, par M. Benoit Barbeau, professeur à la Polytechnique de Montréal. Les conclusions tirées sont une augmentation du carbone organique total au cours de cette période qui pourrait être provoquée par la présence de feux de forêt importants.	S/O <sup>1</sup>
Depuis 2019, la Ville de Dolbeau-Mistassini produit des bilans annuels de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.	Les bilans annuels de consommation d'eau doivent continuer.

<sup>1</sup> S/O Sans objet.

## 6.2 Orientations et objectifs spécifiques

Les trois (3) orientations se définissent en objectifs spécifiques qui seront atteints lorsque les mesures de protection détaillées dans le Tableau 5 seront mises en place.

L'orientation 1 « *Organiser, à l'échelle de la Ville, des mesures pour surveiller la qualité et la quantité de la ressource et pour assurer la continuité de la distribution en eau potable* » se définit en un (1) objectif spécifique :

- Réviser et appliquer le programme de suivi pour la qualité et la quantité d'eau dans les rivières et la nappe d'eau souterraine adjacente au niveau des aires de protection, d'ici 2030.

L'orientation 2 « *Sensibiliser la population à la protection de la ressource en eau de la Ville* » se définit en deux (2) objectifs spécifiques :

- Renseigner 90 % de la population sur le cycle de l'eau, la ressource en eau de la Ville et les aires de protection au travers de communications avec les habitant(e)s, d'ici 2030;
- Établir un programme de sensibilisation spécifique à la contamination pour les propriétaires des activités à risque, d'ici 2028.

L'orientation 3 « *Actions ciblées de la Ville sur la prévention et la gestion des menaces* » se définit en sept (7) objectifs spécifiques :

- Encadrer l'ensemble des activités ayant un risque de causer une contamination dans les aires de protection, d'ici 2030;
- Intégrer les aires de protection et les restrictions associées dans le plan d'urbanisme, d'ici 2030;
- Limiter la contamination microbiologique en inspectant 100 % des installations septiques dans les aires de protection intermédiaires, d'ici 2028;
- Limiter le risque de déversements accidentels ou les contaminations intentionnelles au niveau de la station de production, d'ici 2030;
- Limiter les conséquences d'une source de contamination liée au réseau routier, d'ici 2028;
- Protéger les aires de protection de l'expansion de feux de forêt, d'ici 2030;
- Évaluer les options pour limiter la consommation en eau potable de la Ville, d'ici 2030.

## 6.3 Planification de la mise en œuvre

La planification de la mise en œuvre des mesures retenues pour le plan de protection des sources en eau potable est présentée dans le Tableau 5 suivant. Les échéances évaluées dans le plan de protection ont pour repère le mois d'avril 2025. Lorsque certaines mesures doivent être effectuées à plusieurs reprises au cours du temps, une croix est indiquée dans la colonne « Périodique ».

L'ensemble des mesures détaillées dans le plan de protection est sous la responsabilité de la Ville de Dolbeau-Mistassini. L'impact budgétaire des différentes mesures sera évalué par rapport à l'ensemble des menaces. Ce budget est composé en partie des ressources humaines de la Ville (H), d'une autre concernant les ressources matérielles (M) et d'une dernière concernant les ressources externes (E) comme une firme-conseil.

Des indicateurs, pour chacune des mesures, y sont répertoriés; ceux-ci permettent d'identifier si la mesure a été mise en place avec succès. Lorsque l'ensemble des indicateurs est atteint, alors l'objectif opérationnel est atteint.

Tableau 5 : Compilation des orientations de protection associées à leur objectif opérationnel et leurs mesures de protection

Plan de protection des sources d'eau potable de la Ville de Dolbeau-Mistassini													
Orientation 1 : <i>Organiser, à l'échelle de la Ville, des mesures pour surveiller la qualité et la quantité de la ressource et pour assurer la continuité de la distribution en eau potable.</i>													
Mesure	Responsable(s)	Priorité	Collaborateur(s) Collaboratrice(s)	Impact budgétaire			Indicateur de résultat	Date de mise en œuvre	Échéance				
				H	M	E			0-1 an	2-3 ans	3-5 ans	Périodique	
Objectif opérationnel : <i>Réviser et appliquer le programme de suivi pour la qualité et la quantité d'eau dans les rivières et la nappe d'eau souterraine adjacente au niveau des aires de protection, d'ici 2030.</i>													
1.1	Lister les contaminants à suivre selon les menaces.	Ville de Dolbeau-Mistassini	1	Firme-conseil	x		x	Liste des contaminants pour chaque menace. Ex. : E. coli, bactéries coliformes totaux, hydrocarbures pétroliers C <sub>10</sub> -C <sub>50</sub> , nitrites/nitrates, phosphate, etc.	Avril 2025	x			
1.2	Réviser le programme d'échantillonnage pour les sites de prélèvement et les sites d'observation (quantité et qualité).	Ville de Dolbeau-Mistassini	1	Firme-conseil	x		x	Fréquence, lieu, durée et protocole d'échantillonnage.	Avril 2025	x			
1.3	Vérifier l'intégrité des puits d'observation existants et/ou construire et instrumenter des puits d'observation de l'eau souterraine.	Ville de Dolbeau-Mistassini	1	Firme-conseil		x	x	Puits d'observation accessibles.	Avril 2025		x		
1.4	Assurer le suivi des éléments sélectionnés selon le programme d'échantillonnage.	Ville de Dolbeau-Mistassini	1	Aucun	x	x	x	Résultats et interprétation des niveaux d'eau de surface et des niveaux piézométriques, des contaminants sélectionnés selon la fréquence sélectionnée.	Avril 2025		x		x
1.5	Compiler les données dans un tableau Excel.	Ville de Dolbeau-Mistassini	1	Firme-conseil	x		x	Fichiers de données manipulables.	Avril 2025		x		x
1.6	Faire un bilan annuel sur la qualité et la quantité de l'exploitation des eaux et le comparer avec les années précédentes.	Ville de Dolbeau-Mistassini	1	Firme-conseil			x	Rapport annuel sur la qualité et la quantité des sites de prélèvement.	Avril 2025		x		x

Tableau 5 : Compilation des orientations de protection associées à leur objectif opérationnel et leurs mesures de protection (suite)

Plan de protection des sources d'eau potable de la Ville de Dolbeau-Mistassini													
Orientation 2 : Sensibiliser la population à la protection de la ressource en eau de la Ville.													
Mesure	Responsable(s)	Priorité	Collaborateur(s) Collaboratrice(s)	Impact budgétaire			Indicateur de résultat	Date de mise en œuvre	Échéance				
				H	M	E			0-1 an	2-3 ans	3-5 ans	Périodique	
Objectif opérationnel : Renseigner 90 % de la population sur le cycle de l'eau, la ressource en eau de la Ville et les aires de protection au travers de communications avec les habitant(e)s, d'ici 2030.													
2.1	Ajouter une section « Ressource en eau » attrayante et pédagogique expliquant la ressource pour un public large sur la page : <a href="https://ville.dolbeau-mistassini.qc.ca/">https://ville.dolbeau-mistassini.qc.ca/</a>	Ville de Dolbeau-Mistassini	2	Firme-conseil	x		x	Page Internet fonctionnelle.	Avril 2025		x		
2.2	Localiser les sites de prélèvement et leurs aires de protection sur une carte sur le site Web de la Ville.	Ville de Dolbeau-Mistassini	1	Firme-conseil	x		x	Page Internet fonctionnelle.	Avril 2025	x			
2.3	Création d'une fiche informative (dépliant) à distribuer à toute la population.	Ville de Dolbeau-Mistassini	2	Firme-conseil	x	x	x	Pourcentage de la population ayant reçu le dépliant.	Avril 2025		x		
2.4	Ajouter des pancartes pour indiquer la présence des aires de protection le long des routes. Inscrire les numéros d'urgence en cas de déversements accidentels.	Ville de Dolbeau-Mistassini	2	Aucun	x	x		Nombre de pancartes installées.	Avril 2025		x		
2.5	Organiser une rencontre avec les habitant(e)s pour présenter la ressource en eau.	Ville de Dolbeau-Mistassini	2	Firme-conseil	x	x	x	Planification de la rencontre.	Avril 2025		x	x	x
2.6	Sensibiliser, dès le plus jeune âge, les enfants en effectuant des présentations adaptées dans les écoles.	Ville de Dolbeau-Mistassini	2	La société de gestion environnementale			x	Planification de l'activité.	Avril 2025		x	x	x
Objectif opérationnel : Établir un programme de sensibilisation spécifique à la contamination pour les propriétaires des activités à risque, d'ici 2028.													
2.7	Dépliant expliquant les risques de l'activité et des événements potentiels sur la nappe et la nécessité d'avoir un protocole d'urgence.	Ville de Dolbeau-Mistassini	2	Firme-conseil		x	x	Dépliant disponible.	Avril 2025		x		
2.8	Distribuer le dépliant ci-dessus.	Ville de Dolbeau-Mistassini	2	Aucun	x			Pourcentage de la population avec une activité à risque ayant été informée.	Avril 2025		x		

Tableau 5 : Compilation des orientations de protection associées à leur objectif opérationnel et leurs mesures de protection (suite)

Plan de protection des sources d'eau potable de la Ville de Dolbeau-Mistassini												
Orientation 3 : Actions ciblées de la Ville sur la prévention et la gestion des menaces.												
Mesure	Responsable(s)	Priorité	Collaborateur(s) Collaboratrice(s)	Impact budgétaire			Indicateur de résultat	Date de mise en œuvre	Échéance			
				H	M	E			0-1 an	2-3 ans	3-5 ans	Périodique
Objectif opérationnel : <i>Encadrer l'ensemble des activités ayant un risque de causer une contamination dans les aires de protection, d'ici 2030.</i>												
3.1	Maintenir à jour un recensement des propriétaires des résidences (M1) et des terres et fermes agricoles (M3) dans les aires de protection.	Ville de Dolbeau-Mistassini	1	Aucun	x		Liste des propriétaires des menaces M1 et M3 sous fichier Excel.	Avril 2025	x			x
3.2	Recommander d'avoir des mesures d'urgence concernant les déversements d'hydrocarbures pétroliers pour la menace M3.	Ville de Dolbeau-Mistassini	3	Propriétaires	x		Propriétaires de la menace M3 contactés.	Avril 2025		x		
3.3	Recommander la diminution de l'épandage de matières fertilisantes et de pesticides pour la menace M3 dans les aires de protection intermédiaires.	Ville de Dolbeau-Mistassini	2	Propriétaires	x		Propriétaires de la menace M3 contactés.	Avril 2025		x		
3.4	Encadrer les futures activités dans les aires de protection en demandant une étude environnementale sur l'impact de cette activité sur l'hydrosystème.	Ville de Dolbeau-Mistassini	3	Aucun	x		Mise à jour du règlement municipal.	Avril 2025		x		
Objectif opérationnel : <i>Intégrer les aires de protection et les restrictions associées dans le plan d'urbanisme, d'ici 2030.</i>												
3.5	Mise à jour du règlement municipal de la Ville de Dolbeau-Mistassini pour encadrer les activités présentes et futures au droit des aires de protection.	Ville de Dolbeau-Mistassini	1	Aucun	x		Règlements.	Avril 2025		x		x
3.6	Évaluer les leviers réglementaires qui pourraient être appliqués dans les territoires des municipalités d'Albanel, de Saint-Eugène-d'Argentenay et de Saint-Stanislas pour encadrer les activités présentes et futures au droit des aires de protection intermédiaires.	Ville de Dolbeau-Mistassini	2	MRC	x		Proposition de leviers réglementaires.	Avril 2025		x		x

Tableau 5 : Compilation des orientations de protection associées à leur objectif opérationnel et leurs mesures de protection (suite)

Plan de protection des sources d'eau potable de la Ville de Dolbeau-Mistassini												
Orientation 3 : Actions ciblées de la Ville sur la prévention et la gestion des menaces.												
Mesure	Responsable(s)	Priorité	Collaborateur(s) Collaboratrice(s)	Impact budgétaire			Indicateur de résultat	Date de mise en œuvre	Échéance			
				H	M	E			0-1 an	2-3 ans	3-5 ans	Périodique
Objectif opérationnel : <i>Limiter la contamination microbiologique en inspectant 100 % des installations septiques dans les aires de protection intermédiaires, d'ici 2028.</i>												
3.7	Faire un suivi par inspection de 100 % des installations septiques individuelles présentes dans les aires de protection.	Ville de Dolbeau-Mistassini	2	Aucun	x			Pourcentage d'installations individuelles inspectées.	Avril 2025		x	x
3.8	Mettre en place un règlement pour exiger que tous les propriétaires d'installation septique sur les aires de protection immédiates et intermédiaires fournissent, tous les dix (10) ans, un certificat de conformité de construction de l'installation de dix (10) ans ou à défaut un relevé sanitaire montrant un système classé "A" selon la classification du ministère de l'Environnement (Q-2,r.22). Ces documents devront être produits par un professionnel compétent au sens du ministère (Q-2,r.22).	Ville de Dolbeau-Mistassini	2	Aucun	x			Règlement en place.	Avril 2025		x	
Objectif opérationnel : <i>Limiter le risque de déversements accidentels ou les contaminations intentionnelles au niveau de la station de production, d'ici 2030.</i>												
3.9	Écrire une procédure d'urgence pour les déversements accidentels d'hydrocarbures pétroliers sur les sites de prélèvement.	Ville de Dolbeau-Mistassini	1	Firme-conseil	x	x	x	Procédure d'urgence opérationnelle.	Avril 2025	x	x	
Objectif opérationnel : <i>Limiter les conséquences d'une source de contamination liée au réseau routier, d'ici 2028.</i>												
3.10	Écrire une procédure d'urgence pour les déversements accidentels en hydrocarbures pétroliers en fonction de la configuration des routes traversant les aires de protection intermédiaire et immédiate.	Ville de Dolbeau-Mistassini	1	Firme-conseil	x	x	x	Procédure d'urgence opérationnelle.	Avril 2025	x	x	
3.11	Utiliser uniquement des abrasifs sablonneux à la place des sels de voirie pour permettre la circulation sur les routes dans les aires de protection immédiate.	Ville de Dolbeau-Mistassini	3	Aucun	x	x		Arrêt des épandages de sels de voirie.	Avril 2025			x

Tableau 5 : Compilation des orientations de protection associées à leur objectif opérationnel et leurs mesures de protection (suite)

Plan de protection des sources d'eau potable de la Ville de Dolbeau-Mistassini													
Orientation 3 : Actions ciblées de la Ville sur la prévention et la gestion des menaces.													
Mesure	Responsable(s)	Priorité	Collaborateur(s) Collaboratrice(s)	Impact budgétaire			Indicateur de résultat	Date de mise en œuvre	Échéance				
				H	M	E			0-1 an	2-3 ans	3-5 ans	Périodique	
Objectif opérationnel : Protéger les aires de protection de l'expansion de feux de forêt, d'ici 2030.													
3.12	Planifier une rencontre avec la SOPFEU pour évaluer les mesures à mettre en place pour limiter l'impact des feux de forêt.	Ville de Dolbeau-Mistassini	3	SOPFEU	×		×	Rencontre avec la SOPFEU et élaboration des mesures spécifiques à mettre en place.	Avril 2025			×	
3.13	Mettre en pratique des actions recommandées par la SOPFEU.	Ville de Dolbeau-Mistassini	3	Aucun	×	×		Liste des mesures à effectuer.	Avril 2025		×		
Objectif opérationnel : Évaluer les options pour limiter la consommation en eau potable de la Ville, d'ici 2030.													
3.14	Continuer l'état des lieux de la consommation annuelle avec l'installation de compteur d'eau dans les secteurs commercial, industriel et résidentiel.	Ville de Dolbeau-Mistassini	3	Aucun		×		Présence de compteurs d'eau et rapport d'analyse.	Avril 2025		×	×	×
3.15	Continuer la réflexion à des options durables d'économie d'eau à proposer aux citoyen(ne)s (pompe de douche à faible débit, réduction de capacité des réservoirs de toilette, réservoir pour récupérer l'eau de pluie, cadre réglementaire, etc.).	Ville de Dolbeau-Mistassini	3	Aucun	×		×	Liste de propositions d'options durables d'économie d'eau.	Avril 2025		×	×	×
3.16	Continuer la valorisation de l'effort citoyen dans l'installation de matériels limitant la consommation en eau.	Ville de Dolbeau-Mistassini	3	Aucun	×		×	Subventions mises en place pour l'achat de matériels limitant la consommation d'eau.	Avril 2025		×	×	×

## 7 Stratégies de diffusion du plan de protection des sources d'eau potable

Pour assurer une source pérenne d'eau potable dans le futur, une attention particulière doit être donnée pour la diffusion du plan de protection. La communication avec les citoyens et citoyennes de la Ville est une étape nécessaire pour favoriser la culture de la protection des sources d'eau potable qui favorisera, à terme, le succès des mesures de protection. De plus, une bonne communication permet aux habitant(e)s de s'investir et de participer à cette protection. Il est important de laisser la possibilité aux habitant(e)s et aux propriétaires de poser leurs questions, d'exprimer leurs préoccupations pour favoriser au mieux la mise en place et le renouvellement d'un plan de protection adapté. Pour cela, plusieurs types d'activités et de médias peuvent être utilisés en fonction du public cible.

Différents publics cibles peuvent être visés, tels que : un public large, les propriétaires dans les aires de protection, les habitant(e)s de la Ville, les familles et jeunes adultes. Le public cible primordial est les propriétaires dans les aires; ils seront l'un des moteurs de réussite du plan de protection. Des mesures de sensibilisation créées spécifiquement pour eux font partie intégrante du plan de protection. Englobe propose, en exemple, deux (2) stratégies de diffusion spécifiques :

- Distribuer une fiche descriptive d'introduction au plan de protection, d'ici décembre 2027;
- Organiser une conférence de sensibilisation à la ressource en eau et de présentation de la démarche du plan de protection, d'ici décembre 2027.

Cette deuxième stratégie peut également être pertinente pour toute la population de la Ville de Dolbeau-Mistassini. Elle offre un lieu d'échange autour de l'eau potable et du plan de protection, et notamment autour de la compréhension et de la pertinence de cette protection. D'autres stratégies peuvent être proposées pour les habitant(e)s et un public large :

- Mise à jour du site Internet de la Ville, avec une section spécifique pour la protection des sources en eau potable, avec des informations générales et pédagogiques sur le cycle de l'eau, d'ici décembre 2027;
- Affichage pédagogique des aires de protection sur une carte, sur le site Web de la Ville;
- Articles sur Facebook et autres réseaux sociaux;
- Entrevues à la radio.

L'objectif est de rendre accessibles les informations basiques autour du plan de protection à travers différents médias. Il semble pertinent de sensibiliser également les enfants. La culture de la protection de l'eau potable se construit au fil des années et les enfants étant les habitant(e)s de demain sont un public non négligeable à sensibiliser pour les enjeux à long terme. Pour cela, il est possible par exemple :

- Organiser des interventions dans les écoles, en proposant une activité et des discussions autour du plan de protection;
- Organiser une journée/une fin de semaine d'activités pour découvrir le cycle de l'eau.

La Ville pourrait profiter du mois de l'eau au Québec, qui a lieu en juin de chaque année, et/ou de la journée mondiale de l'eau, qui a lieu le 22 mars pour développer ces activités.

## 8 Suivi et révision du plan de protection des sources d'eau potable

### 8.1 Suivi du plan de protection des sources d'eau potable en dedans de cinq (5) ans

Englobe propose un suivi des tâches à accomplir tous les ans avec les différent(e)s responsables. L'efficacité des mesures de protection, la production des redditions de comptes et/ou de bilans sera à

l'ordre du jour. L'objectif est le maintien d'une continuité des mesures tout au long des cinq (5) ans du PPSEP et la gestion des budgets internes associés, et ce, au travers des différents conseils municipaux.

La production de bilans d'avancement est un outil d'information optionnel. Leurs objectifs seront d'informer les élu(e)s, les parties prenantes, les citoyens et les citoyennes de la progression de la mise en œuvre des mesures planifiées dans le PPSEP et de l'atteinte de ses objectifs.

## 8.2 Révision du PPSEP

La version finale du présent PPSEP a été effectuée en date du 31 mars 2025. Il devra être révisé au minimum après chaque révision du RAV (dernier en date, Akifer 2021a; 2021b), tous les cinq (5) ans. La prochaine révision est donc nécessaire pour 2030.

Lors de la révision, les responsables et partenaires seront de nouveau identifiés, notamment s'il y a eu des changements dans le personnel. La liste des collaborateur(trice)s sera mise à jour, notamment si de nouvelles mesures ont été identifiées ou si des menaces ont été mitigées/éliminées. Les orientations et les objectifs opérationnels seront actualisés en fonction de :

- L'atteinte des objectifs précédents;
- L'évolution des connaissances scientifiques;
- L'évolution des connaissances techniques en matière de protection des sources d'eau potable.

## 9 Conclusion

Ce présent plan de protection a été élaboré par une collaboration entre la Ville de Dolbeau-Mistassini et Englobe. Il concerne les menaces répertoriées dans le RAV, présentes sur certaines propriétés de la Ville de Dolbeau-Mistassini et sur les propriétés au droit des activités à risque.

Les principaux enjeux à long terme qui affectent les sources d'eau potable de la Ville de Dolbeau-Mistassini sont :

- L'encadrement des activités sur les aires de protection;
- Assurer une qualité et une quantité d'eau potable pour les besoins de la Ville tout au long de l'année et sur le long terme prenant en considération l'évolution climatique et l'évolution de la consommation.

Une succession de mesures est proposée pour répondre à ces enjeux et diminuer les menaces sur la ressource en eau. L'encadrement des activités sur les aires de protection nécessite de considérer trois (3) types d'actions face à une menace, soit :

- La surveillance pour vérifier si la menace est un problème avéré ou non;
- La prévention pour éviter que la menace devienne un problème avéré;
- La gestion du problème avéré lorsque la menace est bien réelle.

Les trois (3) orientations de protection sont :

- L'organisation, à l'échelle de la Ville, des mesures pour surveiller la qualité et la quantité de la ressource et pour assurer la continuité de la distribution en eau potable;
- La sensibilisation de la population à la protection de la ressource en eau de la Ville;
- Un programme d'actions ciblées de la Ville sur la prévention et la gestion des menaces.

Il est recommandé de mettre en place le plan de protection selon les échéances du Tableau 5 et de faire appel à une firme d'expertise pour les mesures de protection hors du champ de compétences de la Ville. Le tableau de l'[annexe B](#) liste les menaces en les associant aux mesures de mitigation correspondantes du PPSEP.

# 10 Bibliographie

## 10.1 Rapports et études

- Akifer 2021a. Mise à jour de l'analyse de la vulnérabilité de la source pour le prélèvement d'eau de surface n° X0009850-2 - Usine Hamel (Dolbeau). Rapport technique. N/Réf. : 20339-101.
- Akifer 2021b. Mise à jour de l'analyse de la vulnérabilité de la source pour le prélèvement d'eau de surface n° X0010045-1 - Usine Sainte-Marie (Mistassini). Rapport technique. N/Réf. : 20339-101.
- Daigneault, R.-A., Cousineau, P.E., Leduc, E., Beaudoin, G., Milette, S., Horth, N., Roy, D.W., Lamothe, M., Allard, G., 2011. Cartographie des formations superficielles réalisée dans le territoire municipalisé du Saguenay-Lac-St-Jean (Québec) entre 2009 et 2011. Référence : MB 2011-11. 44 pages et 19 plans.  
[https://sigeom.mines.gouv.qc.ca/signet/classes/11103\\_index?l=f&type\\_reqt=U&entt=LG&mode=NOUVELLE&format=RESUME&alias\\_table\\_crit=EXADOC&mnen\\_crit=NUMR\\_RAPR&oper\\_crit=EGAL&valr\\_crit=MB%202011-11](https://sigeom.mines.gouv.qc.ca/signet/classes/11103_index?l=f&type_reqt=U&entt=LG&mode=NOUVELLE&format=RESUME&alias_table_crit=EXADOC&mnen_crit=NUMR_RAPR&oper_crit=EGAL&valr_crit=MB%202011-11).
- Gouvernement du Québec, 2025. Répertoire des installations municipales de distribution d'eau potable. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/distribution/index.asp>.
- LégisQuébec, 2024. Q-2, r.40 - Règlement sur la qualité de l'eau potable. De la Loi sur la qualité de l'environnement. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/Q-2.%20r.%2040%20#:~:text=Les%20eaux%20mises%20%C3%A0%20la,par%20des%20eaux%20de%20surface>.
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), 2021a. Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable - Cadre normatif. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/peppsep/cadre-normatif.pdf>.
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), 2021b. Guide sur les principes d'atténuation et de compensation des activités agricoles relativement aux installations de prélèvement d'eau. [https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/souterraines/Guide\\_compensation.pdf](https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/souterraines/Guide_compensation.pdf).
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), 2022. Guide pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/guide/guide-elaboration-plan-protection-sources-eau-potable.pdf>.
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), 2023. Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP). <https://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/peppsep/index.htm>.
- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), 2020. Guide d'utilisation des produits dérivés du LiDAR par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. <https://mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/inventaire/guide-interpretation-lidar.pdf>.

## 10.2 Bases de données consultées

- Akifer, 2021c. Carte Aperçu des inventaires pour les aires de protection immédiate et intermédiaire. Échelle 1 : 13 000, [PDF]. Carte extraite de l'annexe 1, figure 2 du RAV du secteur Dolbeau (Akifer, 2021a).
- Akifer, 2021d. Carte Aires de protection et affectations du territoire. Échelle 1 : 450 000, [PDF]. Carte extraite de l'annexe 1, figure 3 du RAV du secteur Dolbeau (Akifer, 2021a).
- Akifer, 2021e. Carte Aperçu des inventaires pour les aires de protection immédiate et intermédiaire. Échelle 1 : 16 000, [PDF]. Carte extraite de l'annexe 1, figure 2 du RAV du secteur Mistassini (Akifer, 2021b).
- Akifer, 2021f. Carte Aires de protection et affectations du territoire. Échelle 1 : 475 000, [PDF]. Carte extraite de l'annexe 1, figure 3 du RAV du secteur Mistassini (Akifer, 2021b).
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), 2016. Zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Jeu de données dans


Données Québec, mis à jour le 8 mars 2024, consulté le 29 août 2024.

<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/zgiebv>.

- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), 2016. LiDAR - Modèles numériques (terrain, canopée, pente). Jeu de données dans Données Québec, mis à jour le 20 décembre 2024, consulté le 30 décembre 2024.  
[https://diffusion.mffp.gouv.qc.ca/Diffusion/DonneeGratuite/Foret/IMAGERIE/Produits\\_derives\\_LiDAR/](https://diffusion.mffp.gouv.qc.ca/Diffusion/DonneeGratuite/Foret/IMAGERIE/Produits_derives_LiDAR/).
- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), 2018. Découpages administratifs. Jeu de données dans Données Québec, mis à jour le 16 décembre 2024, consulté le 30 décembre 2024.  
<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/decoupages-administratifs>.
- MRC de Maria-Chapdelaine, 2024. Carte interactive de la MRC de Maria-Chapdelaine de l'aménagement du territoire (cadastres et grandes affectations SADR) [en ligne]. Consulté le 16 septembre 2024,  
<https://mrcdemaria.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=38e95ea06a424ec380e51734728a8b79>.
- Système d'information géominière (SIGÉOM), 2024. Carte interactive - Géologie du Quaternaire [en ligne]. Consulté le 30 décembre 2024, [https://sigeom.mines.gouv.qc.ca/signet/classes/l1108\\_afchCarteIntr](https://sigeom.mines.gouv.qc.ca/signet/classes/l1108_afchCarteIntr).
- Transports Canada, 2017. Réseau hydro national. Jeu de données dans Ouvert.Canada, mis à jour le 7 novembre 2022, consulté le 29 août 2024. <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/a4b190fe-e090-4e6d-881e-b87956c07977>.
- Transports Canada, 2023. Réseau routier national du Canada 2023. Jeu de données dans Ouvert.Canada, mis à jour le 15 février 2024, consulté le 29 août 2024.  
<https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/9d3ee114-5ef1-4f3b-88c6-3d720172bcea>.

Nous espérons que ce rapport sera à votre entière satisfaction et nous vous remercions de nous avoir permis de participer à la réalisation de votre projet.

Veillez croire, Monsieur Boily, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Coralie Pontoreau, Ph. D.  
Chargée de projet - Hydrogéologie

CP/SB/pp



Simon Bouchand, géo., M. Sc. A.  
Directeur régional - Hydrogéologie

\\EgnyteDrive\englobe\Shared\CA\Chicoutimi\Data\PROJETS\15311\_EG-GS-Qc-OC05-02\_Hydrogéologie\02310155.000\_PEPSEP\_Dolbeau-Mistassini\1\_Livrables\Rapport final\05-02310155.000-0101-GS-R-0001-00.pdf

## ANNEXES

Annexe A Reportage photographique

Annexe B Fiche récapitulative pour la correspondance entre les menaces et les mesures de mitigation

# Annexe A

## Reportage photographique



**eNGLOBE**



**Photographie n°1 :** Pancarte indiquant la présence d'une source d'eau potable et de son aire de protection immédiate dans le secteur Dolbeau.



**Photographie n°2 :** Pancarte indiquant la présence d'une source d'eau potable et de son aire de protection immédiate dans le secteur Mistassini.



**Photographie n°3 :** Pancarte indiquant la présence d'un danger lié à la présence du tuyau d'aspiration pour le prélèvement et d'une ligne de bouées limitant l'accès à la zone du secteur Mistassini.



Carte : Localisation de la ligne de bouées limitant l'accès à la zone du secteur Mistassini.

# Annexe B

## Fiche récapitulative pour la correspondance entre les menaces et les mesures de mitigation



Menaces	Mesures spécifiques			Mesures générales
	Orientation 1	Orientation 2	Orientation 3	
M1 : Au sein des résidences, contaminations liées à la présence ou à la fuite d'une installation septique individuelle.		2.7 2.8	3.1 3.7 3.8	1.1 à 1.6 2.1 à 2.3 2.5 à 2.6 3.4 à 3.6 3.14 à 3.16
M2 : Au niveau de la station de production, contamination liée à un déversement accidentel en hydrocarbures pétroliers.			3.9	
M3 : Sur les terres agricoles, contamination en matières fertilisantes et pesticides liée aux épandages et contamination en hydrocarbures pétroliers liée à des déversements accidentels.		2.7 2.8	3.1 3.2 3.3	
M4 : Sur le réseau routier, contamination en hydrocarbures pétroliers ou en divers produits chimiques liée à la circulation de véhicules ou à des déversements accidentels et/ou contamination en sels de voirie liée à l'épandage.		2.4	3.10 3.11	
M5 : Pour les terrains boisés, dégâts physiques et contamination provoqués par des feux de forêt.			3.12 3.13	